

[Texte]

Mr. Sabourin: Mr. Chairman, I might add that we also have as part of our advertising public awareness campaign 800 lines that are open to the public; they can call the 800 line. In 1989 we received 34,000 calls and in 1990, to date, 33,000 calls.

Part of our 1991 public campaign will be introducing a new membership sign that identifies the specific member institution. It will be displayed prominently in all entrances to all branch offices. An individual walking in will be able to identify which institutions are members of CDIC by the decal. This will be a part of our campaign.

We will have publications throughout the year, which is a new change, to inform the public. We have discussed this with our member institutions and they are very positive, obviously short of being able to get an amendment in place to provide them with the opportunity to speak to the public.

Our other concern is the fact that if this occurs, we will put in place an educational program for our member institutions to ensure that the public gets the right answers about deposit insurance.

Mr. Soetens (Ontario): Mr. McKinlay, you talked about sound business and financial practices. I very briefly just want to comment on Standard Trust. When were you aware they were having problems? Was it CDIC that requested the special audit or did they do that on their own?

Mr. McKinlay: I think you are getting pretty close to asking me to answer a question that hinges on the confidentiality rule. I think I can tell you that the company had a clean, unqualified audited financial statement, which was available in March 1990 or thereabouts. For one reason or another, the company decided it would be kind of a good idea if it had this special auditing in June 1990.

I think you have to draw the conclusion that, given the way things go, this a reasonably quick response. As for how and why it happened, I think I would just as soon duck it, if I might.

Mr. Soetens: You mentioned there was a capital infusion into Standard Trust, but I missed the number.

Mr. McKinlay: It was \$25 million, half of it in the form of subordinated debentures and half of it in the form of equity capital.

Mr. Soetens: I guess I have a particular interest in your comment about proper real estate appraisals. Certainly in the United States there seems to be a problem with some of the appraisals that go on. In Canada I sometimes shake my head at what people appraise real estate for. You hear of buildings in the Toronto area that are not even finished, changing hands for sums of money that do not seem to equate to what it costs to build them. In my own riding there was a building that was mortgaged and remortgaged, and ultimately it caused the collapse of Falloncrest, which was not a member of CDIC. A lot of that was centred around what I perceived to be improper real estate appraisals. That is my own perception of the scenario.

[Traduction]

M. Sabourin: Monsieur le président, permettez-moi d'ajouter que nous proposons aux consommateurs des numéros de téléphone sans frais d'interurbain, dans le cadre de notre campagne de sensibilisation du public. En 1989, nous avons reçu 34,000 appels et, jusqu'à présent, 33,000 en 1990.

Un des objectifs de notre campagne de publicité de 1991 consistera à présenter le nouveau signe d'identification de nos institutions membres. Ce nouveau signe sera placé en évidence à l'entrée de toutes nos succursales. Le signe permettra à toute personne se présentant à l'entrée des bureaux, de savoir quelles sont les institutions membres de la SADC. C'est un des objectifs de notre campagne.

Autre nouveauté, nous proposerons tout au long de l'année des publications d'information du public. Nous en avons parlé avec nos institutions membres qui sont très enthousiastes à ce sujet, puisqu'elles n'ont pu faire modifier la loi de manière à être autorisées à communiquer directement avec le public.

Advenant une telle modification de la loi en ce sens, nous mettrions en place un programme de formation à l'intention de nos institutions membres, de manière à ce qu'elles soient en mesure de fournir au public les réponses appropriées au sujet de l'assurance-dépôts.

M. Soetens (Ontario): Monsieur McKinlay, vous avez parlé en affaires et en matières financières de la pratique saine. J'aimerais très brièvement parler de l'affaire Standard Trust. Quand avez-vous eu connaissance des problèmes? La vérification spéciale a-t-elle eu lieu à la demande de la SADC ou à la demande de la Société de fiducie elle-même?

M. McKinlay: J'ai l'impression que vous me demandez presque d'enfreindre la règle de confidentialité. Je peux vous dire cependant que la société a déposé, aux environs du mois de mars 1990, un état financier vérifié, en bonne et due forme et sans réserve. Pour une raison ou une autre, la société a décidé qu'il serait peut-être bon de procéder à cette vérification spéciale en juin 1990.

Je crois que vous pouvez en conclure que la réaction a été relativement rapide, compte tenu des circonstances. Si vous le voulez bien, je ne préciserai pas comment ni pourquoi cette vérification a eu lieu.

M. Soetens: Vous avez indiqué que Standard Trust a bénéficié d'une injection de capitaux dont je n'ai pas noté le montant.

M. McKinlay: Il s'agissait de 25 millions de dollars, la moitié sous la forme d'obligataires subordonnés et la moitié sous la forme de capitaux propres.

M. Soetens: Votre commentaire concernant l'évaluation des biens immobiliers m'intéresse tout particulièrement. Aux États-Unis, les évaluations semblent poser problème. Quant au Canada, les évaluations des biens immobiliers me semblent parfois aberrantes. Dans la région de Toronto, il y a des immeubles qui se vendent, alors qu'ils ne sont pas encore terminés, à des prix qui semblent n'avoir aucune commune mesure avec leur coût de construction. Dans ma propre circonscription, il y a un immeuble qui a été hypothéqué et réhypothéqué et qui a fini par entraîner la chute de Falloncrest qui n'était pas membre de la SADC. À mon avis, tout cela était dû à des évaluations immobilières mal faites. C'est comme ça que je vois les choses.